



**Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique, fait à Genève, le 20 février 2008 - Adhésion par le Portugal.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 26 septembre 2019, le Portugal a adhéré au protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 25 décembre 2019, conformément au deuxième paragraphe de l'article 8 du protocole.

